

Aujourd'hui vingt un nivos l'an second de la république française  
à huit heures du matin pardevant moi jacques François Joseph  
Lefebvre membre du conseil général de la commune de wizernes  
élu pour recevoir les actes destinés à constater la naissance  
les mariages et le décès des citoyens sont comparus en la

maison commune pierre François Joseph lemoine meunier  
âgé de trente six ans et Jean Baptiste hannepique aussi  
meunier âgé de trente quatre ans domiciliés tous deux à wizernes  
département du pas de calais le premier fils et le second gendre  
de pierre François lemoine meunier âgé de soixante douze  
ans aux environs lesquels pierre François Joseph lemoine et  
Jean Baptiste hannepique m'ont déclaré que le dit pierre  
François lemoine est mort hier après midi en son domicile  
sur les trois heures, d'après cette déclaration je me suis sur  
le champ transporté au lieu de ce domicile je me suis assuré  
du décès du dit pierre François lemoine et j'en ai dressé le  
present acte que les temoins ont signé avec moi excepté  
Jean Baptiste hannepique qui a déclaré ne savoir écrire  
fait en la maison commune de wizernes jour mois et an que  
dessus  
pierre François Joseph lemoine J. F. Lefebvre officier  
public

Aujourd'hui vingt un nivos l'an second de la république française  
à huit heures du matin pardevant moi jacques François Joseph  
Lefebvre membre du conseil général de la commune de wizernes  
élu pour recevoir les actes destinés à constater la naissance  
les mariages et le décès des citoyens sont comparus en la  
maison commune pierre François Joseph lemoine meunier  
âgé de trente six ans et Jean Baptiste hannepique aussi  
meunier âgé de trente quatre ans domiciliés tous deux à wizernes  
département du pas de calais le premier fils et le second gendre  
de pierre François lemoine meunier âgé de soixante douze  
ans aux environs lesquels pierre François Joseph lemoine et  
Jean Baptiste hannepique m'ont déclaré que le dit pierre  
François lemoine est mort hier après midi en son domicile  
sur les trois heures, d'après cette déclaration je me suis sur  
le champ transporté au lieu de ce domicile je me suis assuré  
du décès du dit pierre François lemoine et j'en ai dressé le  
present acte que les temoins ont signé avec moi excepté  
Jean Baptiste hannepique qui a déclaré ne savoir écrire  
fait en la maison commune de wizernes jour mois et an que  
dessus

pierre François Joseph lemoine

J. F. Lefebvre officier  
public